



MATTHIEU LAHAYE

LE FILS DE LOUIS XIV

**MONSEIGNEUR LE GRAND DAUPHIN
(1661-1711)**

**Epoques
CHAMP VALLON**

ÉPOQUES
EST UNE COLLECTION
DIRIGÉE PAR
JOËL CORNETTE

Illustration de couverture :
Jean Noret, La famille de Louis XIV en travesti mythologique (détail).

© 2013, CHAMP VALLON, 01420 Seyssel
www.champ-vallon.com
ISBN 978-2-87673-892-8
ISSN 0298-4792

LE FILS DE LOUIS XIV

Matthieu Lahaye

LE FILS DE LOUIS XIV

MONSEIGNEUR LE GRAND DAUPHIN
(1661-1711)

Préface de Joël Cornette

Champ Vallon

PRÉFACE

« Père de roi, fils de roi, jamais roi »

Née la même année que Louis XIV, Marie-Thérèse d'Autriche, comme toute reine, eut pour principal devoir d'assurer la succession du trône. Au début de son mariage, après une nuit de noces qui fut une réussite, contrairement à celles vécues par la plupart des couples royaux, le souverain fit une cour assidue à sa jeune épouse et termina presque toujours ses nuits dans le lit de sa femme, la rejoignant, il est vrai, de plus en plus tard, à mesure que les années passaient. Quand les époux « avaient eu commerce », comme on disait alors, la souveraine faisait savoir à tous son contentement : « elle était bien aise que le Roi couchât avec elle, rapporte La Palatine car, en bonne Espagnole, elle ne haïssait pas ce métier. Elle était si gaie lorsque cela était arrivé qu'on le voyait tout de suite. Elle aimait qu'on la plaisantât là-dessus : elle riait, clignait des yeux et frottait ses petites mains ».

Et c'est ainsi qu'elle put remplir scrupuleusement son métier de reine, en offrant au roi un fils, le premier novembre 1661. « Nous nous promenions, rapporte l'abbé de Choisy dans ses Mémoires, dans la cour de l'Ovale {du château de Fontainebleau}. Et depuis vingt-quatre heures, la reine était en travail, lorsque le roi ouvrit la fenêtre de sa chambre et annonça lui-même le bonheur public, en nous criant assez haut : “La reine est accouchée d'un garçon!” Il y eut alors des feux allumés partout, et les comédiens espagnols dansèrent un ballet dans la cour des Fontaines devant le balcon de la reine mère, avec des castagnettes, des harpes et des guitares. »

*

Voici la singulière histoire de « Monseigneur », celui qui fut qualifié de « Grand Dauphin », le premier enfant de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, qui, paradoxalement, n'a guère bénéficié, jusqu'à ce livre, d'une étude approfondie¹.

Car l'histoire est avant tout l'histoire des vainqueurs, rarement celle des vaincus et le fils du Roi Soleil fait partie, précisément, de ces vaincus ou de ces oubliés de l'histoire, puisque le temps long, si long du règne de Louis XIV – soixante-douze ans ! – a fait de son exis-

1. Il convient de mentionner la thèse de Jean-Pierre Maget, Monseigneur, Louis de France, dit Le Grand Dauphin, fils de Louis XIV, sous la direction de Dominique Dinet, soutenue à l'Université de Strasbourg en septembre 2010.

PRÉFACE

tence une permanente virtualité politique : Louis de Bourbon fut emporté brutalement par la variole, le 14 avril 1711, quatre ans avant la mort de son père, scellant ainsi son destin posthume. Que dire d'un futur roi qui n'a jamais régné ?

Et c'est là, précisément, le premier mérite de cette étude qui réveille un prince « dormant » et transforme en objet, ou plutôt en sujet d'histoire, un homme dont la vie a toujours été écrite comme en pointillé, dans l'ombre : « 49 années passées dans l'ombre du Soleil. Tout en puissance, mais jamais en acte ». Matthieu Labaye a fait de cette ombre, de cette virtualité politique, car la souveraineté ne se partage pas, le révélateur des fondements, de la nature et du fonctionnement de l'autorité souveraine en ce « siècle de Louis XIV » qui, d'habitude, centre toutes les analyses, toutes les réflexions sur le roi seul.

Cet infortuné roi virtuel, ce dauphin à vie a dû subir, comme nombre de contemporains, le venin de Saint-Simon, qui le décrit « engoncé dans sa graisse, sa paresse et sa parfaite incurie ». Et c'est ce venin saint-simonien qui s'est diffusé, de livre en livre, de plume en plume, et jusqu'à aujourd'hui, en une sorte de « damnatio memoriae » qui a frappé pendant plusieurs siècles le fils de Louis XIV. D'autant qu'il faut souligner un obstacle supplémentaire à la réalisation d'une telle étude : la rareté des documents, puisque nombre de papiers concernant le dauphin ont été détruits et brûlés par le roi à la veille de sa mort. Au total, il subsiste peu de sources directes : quelques lettres, notamment écrites à son fils, Philippe V, le roi d'Espagne. Il a donc fallu, d'une certaine manière, « inventer » les fonds d'archives et la méthode d'approche pour restituer la ou plutôt les figures du Grand Dauphin. Ce qui a nécessité d'assembler des documents souvent lacunaires et dispersés (jusqu'à Madrid pour retrouver quelques traces de la correspondance du Dauphin) et de pratiquer méthodologiquement une approche plurielle, au carrefour de l'histoire sociale, de l'histoire culturelle, de l'histoire politique, mais aussi de l'histoire des formes, des sensibilités et du corps. En convoquant de multiples témoignages : celui de Bossuet, le sévère éducateur du dauphin, mais aussi ceux de madame de Sévigné, de Bussy-Rabutin, de Louvois, de Jean-Baptiste Primi Visconti, d'Ezéchiel Spanheim, du marquis de Dangeau, du marquis de Sourches, du marquis de Torcy, et de bien d'autres encore.

Sans oublier l'étonnant miroir offert par Louis XIV lui-même. À partir de 1667, en effet, le roi fit rédiger sous sa dictée, pour son fils, des Mémoires, afin de lui transmettre, « par l'exemple et par le conseil », comme il l'explique lui-même, un message qu'aucun livre n'aurait été capable de lui apporter : la somme des expériences politiques que les événements, notamment la Fronde avec son cortège de révoltes et de trahisons, venaient de lui enseigner. Du reste, le souverain le dit lui-même à son fils : « La lecture de ces Mémoires pourrait suppléer à toutes les autres lectures », d'autant que « les maximes que je vous apprends aujourd'hui, mon fils, ne m'ont été enseignées par personne, parce que mes devanciers n'en étaient pas avisés ».

*

Ce n'est pas une biographie traditionnelle qui nous est proposée et il y a ici, en même temps, beaucoup plus que la simple histoire d'une vie, car le fil rouge de la recherche concerne

PRÉFACE

le problème de la construction d'une autorité, à défaut du pouvoir dont le Grand Dauphin n'a jamais bénéficié.

Il y a aussi une sorte de portrait, en creux, de Louis XIV, un Louis XIV plus intime, proche de son fils, sensible et finalement humain, malgré cette autre phrase assassine de Saint-Simon : « toujours roi, presque jamais père avec lui ». Matthieu Labaye montre au contraire, à plusieurs reprises, combien Louis XIV a été précisément père du dauphin, se préoccupant de sa santé, de son éducation, mais aussi, beaucoup plus tard, s'inquiétant de le voir trop près des combats (au siège de Philippsbourg, par exemple, en 1688) et accompagnant son fils dans l'aménagement des jardins de Meudon. De ce point de vue, les effets de générations sont bien mis en valeur tout au long des chapitres, notamment dans ces pages très intéressantes sur la différence de sensibilité et de rapport à Louis XIV entre le dauphin et son fils, le duc de Bourgogne, car c'est bien un autre Louis XIV que le duc de Bourgogne a connu. Et c'est ici l'une des grandes idées qui font le moteur et sans doute la force de ce livre : né en 1661, le dauphin a été élevé dans la première culture politique de Louis XIV. Et il y resta fidèle jusqu'à sa mort, ce qui explique le décalage de sensibilité mais aussi d'expression avec le duc de Bourgogne .

Le très judicieux recours aux documents iconographiques permet une visualisation de la place du dauphin lors de différentes cérémonies. Voyez l'utilisation presque cinématographique des illustrations du traité de Pierre Rameau (1725) pour étudier la « grammaire gestuelle » de la danse, au cœur de la discipline du corps qui est aussi la discipline de cour dont le dauphin doit offrir l'exemple. Même approche « cinématographique » dans l'analyse des figures de l'escrime à partir du traité de Philibert de La Touche. Les images, cette fois celles qui entourent le dauphin dans son quotidien, permettent aussi de bien mettre en valeur la place qui lui est dévolue dans l'appareil institutionnel de la monarchie absolue. Ainsi, le discours pictural dans ses appartements, avec la figure de l'aurore ou des tableaux centrés sur Achille, visualise, en quelque sorte, la préparation politique du dauphin qui devra un jour assumer l'héritage du roi. Matthieu Labaye souligne aussi, avec raison, l'importance de la culture matérielle dans laquelle vit le dauphin, cette « grammaire décorative » qui permet de tracer autour de lui un espace de respect et de vénération dans le cadre de la cérémonialisation de la vie de cour. On mesure bien, à Saint-Germain, à Versailles, puis à Meudon, ce château tant aimé où il mourut à moins de cinquante ans, combien le cérémonial qui entoure le dauphin permet de visualiser et de comprendre sa place institutionnelle dans la monarchie. Avec parfois une véritable compétition spatiale (notamment à Versailles avec le comte de Toulouse, fils bâtard de Louis XIV et de madame de Montespan).

Ce qui apparaît aussi, c'est l'instrumentalisation politique, diplomatique et même guerrière du dauphin par le roi, comme l'illustrent trois campagnes militaires (tardives) du dauphin, en 1690, 1693, 1694 (après le siège de Philippsbourg, avec Vauban comme mentor, qui constitue sa première expérience sur le terrain). On y voit un dauphin très entouré, tenu perpétuellement en bride par un roi de guerre qui exige que son fils lui rende compte de tout. C'est bien ici d'une délégation d'autorité qu'il s'agit, en aucun cas d'une liberté de manœuvre avec, pour conséquence, un dauphin à la fois obéissant et écartelé, en quelque sorte, entre la gloire militaire, conforme à l'éthique aristocratique, mais une gloire qui lui est

PRÉFACE

refusée, et la logique administrative qui le conduit à respecter scrupuleusement une « autorité de cabinet ». Jamais le dauphin ne s'est impliqué dans le processus de prise de décision (à la différence de son fils le duc de Bourgogne pendant la guerre de Succession d'Espagne).

Un autre intérêt, et cette fois, considérable, de ce livre, est de montrer que, dès sa naissance, le Grand Dauphin fut une pièce majeure dans l'échiquier politico-diplomatique européen. Et l'on mesure bien ici, pour la première fois sans doute aussi clairement, la relation intime qui lie les événements importants de la vie publique du dauphin à l'histoire diplomatique du royaume, une histoire diplomatique dominée, de bout en bout, par la succession espagnole, la grande affaire du règne, et ce jusqu'au prénom de Philippe, que le dauphin donna au second de ses fils (et Philippe V, tout naturellement, put ainsi continuer, du moins nominale, la lignée des Philippe espagnols).

La vie du dauphin fut, de bout en bout, une vie publique, toute politique donc : sa naissance, tout d'abord ; son baptême, ensuite, ce baptême tardif du 24 mars 1668 (Matthieu Labaye propose ici la première étude précise de cette cérémonie, qui fut organisée par Charles Le Brun) ; son mariage, en 1680, avec Marie Anne Christine de Bavière, moyen d'inciter la Bavière à se dégager de l'alliance autrichienne : cette fois encore le dauphin est un élément clé de l'échiquier diplomatique, un pivot de la stratégie allemande de Louis XIV pour faire barrage aux Habsbourgs. On voit bien ici, même s'il s'agit d'une histoire virtuelle, que le dauphin, appelé Louis I^{er} d'Espagne, fut instrumentalisé par Louis XIV pour empêcher un Wittelsbach de Bavière ou un Habsbourg d'Autriche d'accéder au trône espagnol.

On mesure bien aussi l'importance de l'année 1691, la mort de Louvois, qui marque l'entrée du dauphin au Conseil d'En Haut et le voit animer la cour, à Versailles, en l'absence de Louis XIV. Mais il faut attendre 1700 pour assister à la véritable naissance politique du dauphin (à près de quarante ans !), une naissance provoquée cette fois encore par la succession d'Espagne. Et c'est le fameux conseil de Fontainebleau, que nous connaissons bien grâce notamment aux Mémoires de Torcy, qui voit le roi accepter le testament de Charles II, acceptation synonyme de guerre européenne. Le Grand Dauphin fut un soutien indéfectible du roi, c'est-à-dire de l'alliance des deux couronnes, espagnole et française. Et là encore, on mesure les effets de générations : alors que le dauphin suit la ligne traditionnelle, dynastique, celle de la « société des princes », son fils, le duc de Bourgogne, pacifique, dans une ligne fénelonienne, pense avant tout aux intérêts du royaume et de ce qu'il est peut-être encore trop tôt d'appeler la nation.

Mais le Dauphin est aussi, et peut-être surtout, un personnage public. Et, précisément, des chapitres particulièrement neufs sont consacrés à la vie non pas privée du dauphin, mais à son quotidien dans le cadre de la cour : une grande attention est portée à la journée de Monseigneur qui structure, comme la journée du roi, la vie de cour. On assiste, alors que le roi se fait de moins en moins présent, à une sorte de partage des tâches : à Louis XIV le gouvernement, et le retrait (relatif) ; à son fils l'animation de la vie de cour, y compris dans l'exercice d'un des plaisirs favoris, la chasse : passionné par la chasse au loup (en 1686, il court le loup plus d'une centaine de fois), il commandait une louveterie composée de 50 chevaux de selle, de 80 chevaux dits « courants » et d'une meute de 100 chiens. Il fut à la tête, sans doute, du plus splendide et du meilleur équipage de loups de l'histoire.

PRÉFACE

On comprend bien aussi la logique politique qui explique l'absence de véritable Maison autonome du dauphin, même si dans les dernières années cette maison delphinale tend à s'autonomiser par rapport à celle du roi. Notamment parce que Meudon, à mesure que le règne avance, tend à se « royaliser » : comme l'écrit Matthieu Labaye, « c'est l'existence d'une vaste résidence au faste royal qui apparut comme une prétention de moins en moins dissimulée du dauphin à gouverner. Entre espace architectural et espace social, le château de Meudon constitua une part importante de l'identité politique du dauphin ».

Enfin, c'est dans l'espace culturel que le dauphin a pu réellement s'exprimer : comme mécène, comme collectionneur, comme amateur de musique, notamment en fréquentant l'opéra à Paris, en défendant la comédie italienne. Le dauphin préfigure le siècle des Lumières, notamment par cette sensibilité artistique spécifique qui annonce l'amateur d'art : « les arts ont permis au dauphin d'exister sans concurrencer l'autorité du roi : une proclamation hyperbolique de son aspiration à être digne de l'héritage de son père ».

Et c'est ainsi que la vie du dauphin s'est située, en permanence, dans une sorte d'« entre-deux » : entre la vie privée et la vie publique ; entre la Maison du roi et une maison particulière. Mais Matthieu Labaye souligne que, par sa seule existence, par ses quarante-neuf années de delphinat, Monseigneur a fait cadeau au roi du bien finalement le plus impalpable, le plus inestimable : la durée. Le dauphin a fabriqué du temps politique que Louis XIV a pu utiliser tout au long de son règne.

C'est peut-être là le legs le plus précieux de celui dont on disait qu'il fut « père de roi, fils de roi, jamais roi ».

Joël CORNETTE

à M. D.

REMERCIEMENTS

Une thèse doit toujours beaucoup à une foule de personnes dont les conseils ou les simples encouragements demeurent décisifs.

En premier lieu, je tiens à remercier le professeur Joël Cornette dont les qualités humaines, doublées d'une exigence scientifique inébranlable, ont permis à ce travail d'arriver à terme et surtout, c'est le plus important peut-être, de me faire progresser. Sur ce chemin, Thierry Sarmant, Conservateur en chef au musée Carnavalet, n'a pas été le dernier des soutiens. Son humour acide, sa rigueur scientifique, son érudition m'ont interdit toute complaisance, onnière redoutable pour l'historien. Mathieu Dubosc, diplômé de l'IEP de Paris et de l'École du Louvre, après m'avoir suggéré d'entreprendre ce doctorat, fut l'un des principaux relecteurs de ce travail. À ce titre, je tiens à remercier particulièrement ma mère, Janine Tallon, Guy Sacre, Claire Muller-Pradon, Thibaut de Saint-Maurice et Pierre Seban.

Que Cédric Giraud, Maître de conférences en histoire médiévale à l'Université Nancy II, pour ses patientes traductions latines et une vieille amitié trouve ici la marque de ma gratitude.

Mes remerciements vont aussi à tous ceux qui ont cru en ce projet, m'ont apporté conseils et informations: Bernard Barbiche, Mark Bryant, Stéphane Castelluccio, Jean-Philippe Cénat, Philippe Contamine, Mathieu Da Vinha, Isaure Devauchelle, Alexandre Dupilet, Bernard Hours, Gerhard Immler, Jean-Marie Le Gall, Pascale Mormiche, Anne Régent, Mathieu Oury, Franck Devedjian. Je pense particulièrement aux étudiants du séminaire du professeur Joël Cornette à l'Université Paris VIII.

Il n'est pas possible non plus d'oublier de témoigner ma gratitude à tous mes professeurs et instituteurs d'une école républicaine si généreuse, à mes amis et à ma famille qui m'ont soutenu durant ces cinq années. Je remercie aussi Marie-Paule Caire, Anne-Valérie et Raphaël Muller qui doivent trouver ici un témoignage particulier de ma gratitude.

Ce fut aussi un grand plaisir de transformer cette thèse en livre avec l'aide de Patrick Beaune et Myriam Monteiro.

Dans cette liste incomplète, je tiens à adresser un grand remerciement collectif à ces hommes et ces femmes qui travaillent dans les bibliothèques et les dépôts d'archives, qui ont supporté mes impatiences, subi mes énervements, mais, je le sais, réalisent un travail essentiel.

« (...) il est le fils aîné du roy, ce qui seul fait toute sa grandeur ».

Desgranges¹

« (...) me rapportant toujours aux lettres que le roy vous escrit, je ne vous mande jamais de nouvelles ».

Le dauphin²

« J'ai perdu mon fils et vous perdez en lui un père qui vous aimait aussi tendrement que je l'aimais lui-même. Il méritait toute mon amitié, par son attachement pour moi, par son attention continuelle à me plaire, et je le regardais comme un ami à qui je pouvais ouvrir mon cœur et donner toute ma confiance (...). Croyez que j'ai pour vous la même tendresse, et que le seul plaisir que je puisse goûter est de retrouver aussi, de votre part, les mêmes sentiments que mon fils m'a témoignés pendant le cours de sa vie. »

Louis XIV³

1. Mazarine, Ms 2742, fol. 11.

2. A.n.E, Legajo 2514-3, section C, fol. 29 : lettre de Monseigneur à Philippe V, Versailles, 23 décembre 1708.

3. Cité par Alfred Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, Paris, Firmin Didot, 1890, 5 vol., ici t. I, p. 463 : lettre de Louis XIV à Philippe V.

INTRODUCTION

En 1713, deux ans à peine après la mort de l'unique fils légitime de Louis XIV, Jacques Le Quien de La Neufville lui barrait l'entrée dans la grande histoire nationale en écrivant que tous les événements de sa vie « appartiennent à l'histoire du roi¹ ». Parce qu'il était mort avant d'être roi, celui qui avait été héritier présomptif du trône pendant quarante-neuf ans était considéré comme un simple particulier qui avait raté son mariage avec la France, avec l'État. Quelques années plus tard, en 1781, Lacretelle, dans un éloge consacré au duc de Montausier gouverneur du dauphin, écrivait : « la nature avait refusé au Grand Dauphin de l'élévation et de l'énergie dans l'âme² ». Non seulement cet homme était éjecté de la mémoire monarchique parce qu'il n'avait pas été roi, mais aussi parce qu'il semblait un petit homme sans histoire.

Dès le règne de Louis XV, la mémoire du Grand Dauphin était à prendre. Sans scrupules, Laurent Angliviel de La Beaumelle (1727-1773) pensait pouvoir calomnier le prince, et à travers lui toute la famille royale. C'était sans compter Voltaire, le philosophe ami des puissants, qui, dans une lettre datée du 5 août 1767, dénonce les propos orduriers du premier éditeur des lettres de Mme de Maintenon, allant même jusqu'à se demander comment il était possible d'imprimer « impunément des impostures dont la moindre pouvait lui attirer le dernier supplice ». L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait pour lui d'avoir fréquenté, dans sa jeunesse, la société du Temple qui réunissait encore quelques fidèles du Grand Dauphin. Dans ce cercle où un certain esprit de liberté animait les conversations, il s'était ainsi entretenu avec le maître des lieux, Philippe de Bourbon, Grand Prieur de Vendôme (1655-1727), frère de Louis Joseph de Bourbon, duc de Vendôme (1654-1712), intime du prince et que l'on donna, plus d'une fois, comme principal ministre de Monseigneur en cas de décès de Louis XIV³.

1. Jacques Le Quien de La Neufville, *Histoire des dauphins français et des princesses qui ont porté en France la qualité de dauphins*, Paris, Huet, 1713, p. 186.

2. Lacretelle, *Éloge de Sainte-Maure, duc de Montausier (...) Discours qui a obtenu l'accessit au jugement de l'Académie Française en 1781*, Paris, Demonville, 1781, p. 45.

3. Pierre Milza, *Voltaire*, Paris, Perrin, 2007, p. 49. Lettre de Voltaire à Gabriel-Henri Gaillard de Ferney, 5 août 1767, dans *Correspondance de Voltaire*, Paris, Gallimard, coll. Pléiade, 1985, 13 vol., ici t. IX, p. 46.

INTRODUCTION

Mais les coups les plus rudes portés à la mémoire du dauphin vinrent de Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon (1675-1755). Quelques années avant que Voltaire et La Beaumelle ne s'écharpent par correspondance interposée sur la mémoire du Grand Roi et de sa famille, le petit duc, retiré dans son château de la Ferté-Vidame, brossait un portrait à charge du fils de Louis XIV.

S'il concède que Monseigneur « était plutôt grand que petit, fort gros, mais sans être entassé, l'air fort haut et fort noble », qu'en dépit de son nez cassé au cours de son enfance son visage était plutôt agréable et que ses cheveux étaient « d'un fort beau blond » et qu'il avait « les plus belles jambes du monde » et à cheval « y avait grande mine », il était cependant « tout noyé dans la graisse et l'apathie », « doux par paresse », « dur au fonds », « insensible à la misère et à la douleur des autres », « silencieux jusqu'à l'incroyable », « avare au-delà de toute bienséance » et, pour finir ce tableau déjà bien chargé, « un tissu de petitessees arrangées ». Incontestablement, le mémorialiste ne voulait laisser planer aucune ambiguïté sur ses sentiments au sujet du dauphin dont « l'État gagnait tout en une telle perte¹ ».

Si notre démarche n'est pas de contester en bloc la perception que Saint-Simon avait du dauphin, nous pensons nécessaire de la juger au regard de ses intentions. En effet, l'auteur de ces lignes était profondément amer et dépité par l'échec d'une carrière politique qu'il eût voulu de premier plan et qui fut assez médiocre en définitive. Son aigreur colora d'une manière très négative et pleine de ressentiment sa vision du règne de Louis XIV et cette antipathie était d'autant plus forte qu'elle lui évitait, à bon compte, d'incriminer son peu de sens politique, cette irrésolution devant l'action qui allait faire de lui un grand écrivain, mais l'empêcherait, même après la mort du Roi-Soleil, d'obtenir de l'influence dans le gouvernement monarchique.

Pour Saint-Simon, le dauphin avait eu le tort d'être pleinement en accord avec le projet politique du roi. Dans ses *Mémoires*, il ne manque jamais une occasion de moquer le manque d'autonomie psychologique d'un dauphin à qui il ne « restait donc que la qualité de fils et de successeur, qui était précisément ce qui tenait le roi en garde, et lui sous le joug² ». Mais cette énième saillie tient beaucoup à la littérature car Saint-Simon ne partagea jamais l'intimité du prince. Né en janvier 1675, le duc appartenait à une autre génération. Lorsqu'il fut présenté à la cour, en 1691, Monseigneur était déjà âgé d'une trentaine d'années. Il n'eut jamais de conversation particulière avec l'héritier du trône ni ne fut invité à partager le quotidien de la petite cour qui s'était formée autour de lui. Les centaines d'occurrences du dauphin dans ses *Mémoires* rendent compte non pas des privances avec lui, mais de ses seules apparitions publiques, des bruits de couloir, ou encore du témoignage de Hyacinthe de Gauréault Dumont, écuyer, puis premier valet de chambre de Monseigneur³.

1. Saint-Simon, t. XXI, p. 25 et 37 ainsi que p. 25 et 45-49.

2. *Ibid.*, p. 25 et 37 et p. 45-49.

3. Saint-Simon, t. IX, p. 42 n. 5 et p. 43 note 1. Jean-Pierre Brancourt, *Le Duc de Saint-Simon et la monarchie*, Paris, Éditions Cujas, 1971, p. 19.

INTRODUCTION

En réalité, la critique du fils était un bon moyen d'atteindre le père sans courir le risque de la lèse-majesté, sans compter que si la réputation du second n'était plus à faire celle du premier paraissait bien évanescence. N'écrit-il pas en introduction de ses *Mémoires* qu'un grand nombre de courtisans lui demandaient « qui était ce Monseigneur qu'on a ouï nommer et dire qu'il était mort à Meudon¹ » ?

Bloqué dans la faveur du roi et ignoré du dauphin, Saint-Simon chercha des appuis auprès de celui qui n'était son cadet que de huit ans : le duc de Bourgogne. Il allait trouver dans l'entourage de ce prince de puissants relais dont il partageait les idées réformatrices : les ducs de Chevreuse et de Beauvillier. De plus, la dévotion marquée de Saint-Simon, qui faisait de lui un habitué du monastère de La Trappe, trouvait là un écho beaucoup plus favorable que dans celui de Monseigneur, entouré par des courtisans quelque peu tièdes dans leur piété². Aussi, le panégyrique du duc de Bourgogne dressé par Saint-Simon allait-il constituer l'un des socles majeurs de sa fortune historiographique, en même temps qu'elle consacra la *damnatio memoriae* de son père.

Le succès de la vision saint-simonienne

Les diatribes saint-simoniennes ont en effet fait souche dans l'essentiel de la production historiographique. Trop contents de trouver une source à partir de laquelle il était possible de critiquer facilement la monarchie absolue, les historiens libéraux du XIX^e siècle conçurent une légende noire du règne de Louis XIV devenu, sous leurs plumes, figure du tyran par excellence.

Sans surprise, Pierre-Édouard Lémontey (1762-1826) considérait que le dauphin était dépourvu de toute originalité politique, sans comprendre que précisément résidait là sa force. D'une manière qui allait devenir traditionnelle, il préférait distinguer le duc de Bourgogne et les idées réformatrices de son entourage, jugées seules capables d'éviter la Révolution³. Pour Jules Michelet, seul le duc de Bourgogne, qui « n'avait rien de son père, si lourdement matériel, rien de Louis XIV, si froidement équilibré », paraissait en mesure d'éviter ce chaos politique que préparaient la politique du Roi-Soleil. D'une manière générale, Michelet attribue une influence supérieure à l'entourage féminin du roi qu'à son entourage masculin. Aussi, le fils de Louis XIV disparaît-il très largement derrière les figures tutélaires de Mme de Maintenon, de la duchesse de Bourgogne ou de Mme des Ursins⁴. Dans son *Grand Dictionnaire* (1873), Pierre Larousse n'est pas plus amène avec le dauphin fustigeant autant sa médiocrité intellectuelle, son amour des exercices

1. Saint-Simon, t. I, p. 11.

2. Jean-Pierre Brancourt, *Le Duc de Saint-Simon et la monarchie*, op. cit., p. 145 et Denis Lorieux, *Saint-Simon (1675-1755)*, op. cit., p. 110-132.

3. Pierre-Édouard Lémontey, *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, Paris, Deterville, 1818, p. 444.

4. Jules Michelet, *Histoire de France*, vol. XIV, *Louis XIV et le duc de Bourgogne*, Paris, Éditions des Équateurs, 2008 [1^{ère} édition 1862], p. 192.

INTRODUCTION

physiques que sa soumission navrante au roi : « Tremblant devant le roi son père, il n'osait jamais, en sa présence, exprimer son opinion sur un sujet quelconque ». En bon républicain, il n'épargne pas non plus Louis XIV dont il écrit que « dans la politique comme dans l'alcôve, dans la religion comme dans la famille, un seul sentiment et le plus méprisable de tous, l'égoïsme, inspire ou domine toutes les résolutions¹ ». Ernest Lavisse (1842-1922), historien libéral s'il en est et farouchement anti-allemand, très influencé par Lémontey, fait du dauphin « un lourdaud » qui « accepta sa destinée » car « il tenait de sa mère cette nonchalance et cette sorte d'indifférence fataliste où s'assoupirent les derniers Habsbourgs d'Espagne. Il fut un fils unique fait exprès pour l'être d'un tel père », ce qui au passage est loin d'être faux. L'historien affirme cependant à tort que Louis XIV « admettait son fils au Conseil des finances et au Conseil des dépêches, mais non au Conseil d'En-Haut, où se décidaient les grandes affaires² ». Le dauphin y siégea pourtant bel et bien à partir de juillet 1691.

Dans cette même génération d'historiens, deux études seulement allaient offrir un éclairage nouveau au fils de Louis XIV. L'une, d'Amable Floquet, remarquable d'érudition mais qui s'intéresse surtout à l'action de Bossuet comme précepteur puis évêque, et l'autre, d'Henri Druon, dont le cœur de la réflexion porte sur l'éducation des princes du XVI^e siècle au XIX^e siècle. Les deux auteurs s'accordent sur la médiocrité intellectuelle du dauphin, élève bien indigne de la qualité de ses maîtres, sans voir que l'éducation du dauphin dépassait très largement sa personne. Elle était d'abord conçue comme un discours qui s'adressait à l'élite cultivée afin d'enraciner profondément le régime dans les consciences et lui conférer une autorité dans les esprits.

Les très nombreuses biographies consacrées à Louis XIV, centrées sur leur héros, se débarrassent en général tout aussi vite du dauphin. Second rôle nécessaire, il n'apparaît que par épisode et jamais d'une manière très flatteuse. La biographie publiée en 1946 par Auguste Bailly plagie Saint-Simon quand celle de Pierre Gaxotte recopie celle d'Ernest Lavisse³. Dans les années 1970, l'ouvrage de Jacques Saint-Germain, *Louis XIV secret*, n'aborde quasiment pas les relations entre Louis XIV et le dauphin, expédié par une citation lapidaire de Saint-Simon – encore une ! : « Toujours roi, presque jamais père avec lui⁴ ». Cet auteur ne semblait cependant pas voir la contradiction qu'il y avait à multiplier les citations des *Mémoires pour l'instruction du dauphin* et à continuer à dédaigner son destinataire. Il revient à Charles Dreys, le premier éditeur scientifique des *Mémoires*, texte aussi compliqué dans son élaboration que central pour comprendre la personnalité et le projet politique de Louis XIV, d'avoir montré qu'il avait bien pour principal

1. Pour les deux citations, Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Genève-Paris, Slatkine, 1982 [1^{ère} édition 1873], p. 707 et 721.

2. Ernest Lavisse, *Louis XIV. Histoire d'un grand règne*, Paris, Robert Laffont, 1989 [1^{ère} édition 1908], p. 712. Sur l'historiographie de Louis XIV et sa contextualisation, il est indispensable de consulter l'ouvrage de William Church, *Louis XIV in Historical Thought*, New York, W.W. Norton & Company, 1976.

3. Auguste Bailly, *Le Règne de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 1946.

4. Saint-Simon, t. XXI, p. 57.

INTRODUCTION

destinataire le dauphin. Sa lecture minutieuse permet d'en apprendre autant sur la représentation que Louis XIV avait de la monarchie que sur les manières dont il investissait son fils¹.

C'est seulement en 1986 que François Bluche tenta de dissiper la légende noire du souverain. Dans son prologue, l'auteur critique autant Saint-Simon que Michelet et Lavisce qui, selon lui, ont « joué les procureurs », fabriquant de toutes pièces, non pas une histoire de Louis XIV, mais une diatribe alimentée à la source des meilleurs pamphlets anti-français écrits en Europe. Dans cette entreprise de réhabilitation, François Bluche rencontre, à chacun des moments cruciaux du règne, la figure discrète, mais néanmoins essentielle de Monseigneur dans l'équilibre institutionnel de la monarchie. Sans souscrire forcément à l'opinion définitive de François Bluche qui déplore, pour la France, la mort prématurée d'un prince qui eût été « le meilleur de ses rois² », nous considérons seulement que l'intimité intellectuelle du roi et du dauphin était telle que la réévaluation du premier appelle à reconsidérer les qualités du second. D'une manière assez étonnante, Jean-Christian Petitfils, dans sa biographie de Louis XIV, parue en 1995, ne poursuit pas la démarche qui consiste à restituer l'action monarchique dans sa dimension familiale. Il synthétise plus qu'il n'innove sur ce point, commentant au passage l'erreur de croire la plume du prince déliée, alors qu'elle était particulièrement étriquée par rapport à celle de son fils, le duc de Bourgogne. Sans doute faut-il y voir la marque la plus récente et la plus tangible du désintérêt pour cet homme ainsi que pour sa fonction³.

À sa décharge, les historiens anglo-saxons, pourtant très féconds en études sur la France du XVII^e siècle, ne se sont guère plus intéressés à l'héritier du trône. Seule la brillante synthèse d'Andrew Lossky, en 1994, revient sur l'utilisation qui fut faite du dauphin dans les stratégies diplomatiques de la France en Europe que ce soit par son mariage avec une princesse bavaroise, offrant à la France un allié de poids dans l'Empire, ou en sa qualité de petit-fils de Philippe IV d'Espagne, faisant de Monseigneur un élément central de la « société des princes ».

Il est donc très caractéristique de ne devoir qu'aux historiens de l'art les seules études sérieuses sur le prince, grand amateur d'art. La figure du dauphin n'a donc jamais été étudiée pour elle-même. Elle le fut toujours à travers le regard de Saint-Simon, jamais par le biais des archives qui doivent permettre de dissiper sa « légende grise », suivant l'expression de Lucien Bély⁴.

1. Pierre Gaxotte, *Louis XIV*, Paris, Flammarion, 1974.

2. François Bluche, *Louis XIV*, Paris, Hachette, 2004 [1^{ère} édition 1986], p. 862.

3. Jean-Christian Petitfils, *Louis XIV*, Paris, Perrin, 2002 [1^{ère} édition 1995], p. 558. Évelyne Legond, « Monseigneur », *Dictionnaire du Grand Siècle*, sous la direction de François Bluche, Paris, Fayard, réédition 2005 [1^{ère} édition 1990], p. 1051-1052.

4. Lucien Bély, *La Société des princes XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1999.

INTRODUCTION

Un prince en miettes

La destruction en 1871 de la plus grande réalisation du prince, Meudon, pesa lourd dans l'oubli de ce prince. Il n'est d'ailleurs qu'à considérer ce que pèse Versailles dans la mémoire de Louis XIV pour s'en convaincre. L'autre raison qui a dissuadé les historiens de s'intéresser au fils de Louis XIV tient à la difficulté de constituer un dossier archivistique cohérent. Il est à la fois extrêmement mince, quand on juge le faible nombre de sources émanant directement du prince, et immense, quand on considère les sources indirectes qui le concernent.

Ce paradoxe tient à la destruction de ses papiers par le roi quelques heures seulement après sa mort. Pour cette raison, nous ne disposons plus de sa correspondance passive, à l'exception des cinquante-trois lettres que le roi envoya à son fils durant les quatre campagnes que le prince commanda¹. La correspondance active du dauphin est plus importante (quatre-vingt-seize lettres), mais extrêmement dispersée. L'ensemble le plus important et le plus cohérent se trouve aux Archives nationales espagnoles à Madrid où sont conservées cinquante-six lettres envoyées depuis 1702 jusqu'à 1710 au fils cadet de Monseigneur, Philippe V, et à sa bru, Marie-Louise.

Alfred Baudrillart pense qu'elles furent plus nombreuses encore car celles qui ont été conservées n'ont été écrites qu'à partir de février 1702, soit quasiment un an après l'arrivée de Philippe V en Espagne. Aux côtés des deux cent douze lettres rédigées par le duc de Bourgogne, les lettres de Monseigneur, restées inédites, peuvent paraître, de prime abord, assez insignifiantes tant par leur forme, qui les rapproche de simples billets, que par leur contenu, souvent très épuré. Alfred Baudrillart y a lu la preuve de la nullité politique du prince ; nous pensons précisément qu'elle dit tout de l'impossible position dans laquelle le dauphin de France se trouvait, partagé entre le nécessaire respect à l'autorité royale et la volonté d'être un successeur digne de ce nom.

A contrario, les sources indirectes paraissent aussi infinies que diverses dans leur nature. Sans évoquer les travaux intellectuels du prince durant son éducation, on ne compte pas les imprimés qui ont célébré chaque événement important de sa vie, de sa naissance à sa mort, en passant par son mariage, ainsi que ses quatre campagnes militaires. De même, tout au long de son existence, l'héritier du trône fut l'objet de nombreuses représentations picturales ou gravées, seul ou en compagnie du roi et de la famille royale. Comme tous les princes, mais plus encore pour l'héritier du trône, sa vie est à comprendre dans un dialogue constant entre une individualité et une image qui alimentait les imaginaires. Peut-être aussi que le fils de Louis XIV ne fut que cela en définitive, un signe rendu tangible par les

1. Dangeau, t. XIII, p. 382 : « Dumont porta au roi trois cassettes de Monseigneur ». Les lettres échangées par le roi et Monseigneur sont conservées dans deux recueils S.h.D, A. g., A¹ 1198 pour les lettres de 1693 et A¹ 1253 pour les lettres de 1694.

INTRODUCTION

arts de la langue et de l'image, un homme à comprendre d'abord et avant tout par la fonction qui était la sienne : un héritier du trône spécifique : le fils du roi régnant : le dauphin.

Le comprendre nécessite donc mille détours dans les fonds d'archives d'Ancien Régime qui gardent la trace souvent évanescence de ce prince, la lecture des *Journaux*, *Mémoires* et *Correspondances* d'un siècle qui reste assez prudent en définitive sur les premiers cercles du pouvoir. Notre manière d'aborder le fils de Louis XIV découle de cet assemblage, parfois aléatoire, de sources très diverses dont la consultation a malheureusement été tributaire autant d'impératifs scientifiques que des possibilités matérielles. Mais, dès le départ, il nous a semblé important d'assumer le caractère émiété du dossier archivistique. Non seulement, il contribuait à expliquer l'invisibilité du prince par les historiens, mais aussi il montrait surtout la complexité de la notion de souveraineté, envisageable dans une approche nécessairement plurielle, au carrefour de l'histoire sociale, culturelle, politique, des formes, des sensibilités et du corps.

Écrire la vie du dauphin

Pour cette raison, nous suivons une méthode un peu différente de celle adoptée par Fanny Cosandey dans sa brillante étude consacrée aux reines de France¹. Sa réflexion, principalement fondée sur des énoncés juridiques, ne permet pas de pleinement saisir ce qu'incarnait le dauphin dans l'édifice monarchique. En effet, si ce dernier ne détenait pas l'office royal, défini par Furetière comme une « charge qui donne pouvoir et autorité de faire quelque chose », il participait néanmoins à son honneur, comme l'écrivait le juriste Charles Loyseau au début du XVII^e siècle « [...] que le fils est participant, non pas au pouvoir, mais à l'honneur de la seigneurie dès le vivant du père². »

Cette autre chose que le pouvoir dont parle Loyseau est l'autorité qui donne « le droit de commander, de se faire obéir » selon Furetière. Les approches littéraires et énonciatives ont permis de clarifier cette notion ancrée dans la pensée indo-européenne et de déterminer ce qu'elle doit aussi à son étymon latin *augeo* (« augmenter » puis plus tardivement « créer »), voire au sanscrit *otas* (« indiqu[ant] la force des dieux³ »), mais aussi la manière dont elle est comprise au XVII^e siècle. À lire Myriam Revault d'Allones, si pouvoir et autorité demeurent deux notions proches, elles ne se confondent pas car si le pouvoir réside dans l'application d'une force, l'autorité désigne la « force qui légitime l'application de la force⁴ ».

1. Fanny Cosandey, *La Reine de France. Symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, 2000.

2. Charles Loyseau, *Livres des ordres et simples dignitez*, Paris, Abel l'Angelier, 1610, p. 84.

3. Cité par Anne Régent-Susini, *Bossuet et la Rhétorique de l'autorité*, Paris, Honoré Champion, 2011, p. 17. Voir Émile Benveniste, *Vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, Éditions de Minuit, 1969, t. 2, p. 149 et Georges Dumézil, *Idées romaines*, Paris, Gallimard, 1980, p. 79-102.

4. Luc Boltanski, *La Condition fœtale*, Paris, Gallimard, 2004, p. 72 et Myriam Revault d'Allones, *Le Pouvoir des commencements. Essai sur l'autorité*, Paris, Seuil, 2005.

INTRODUCTION

Le dauphin fut éduqué par Bossuet dans cet univers mental. Lorsque l'aigle de Meaux commente la manière dont le Christ chassa les marchands du temple, il écrit qu'il « les reprenait avec menaces. S'il n'avait fait qu'ordonner, ce serait un acte d'autorité; mais il agit, il renverse, il frappe, ce qui est encore un acte de zèle¹. » Car l'autorité exige la soumission volontaire, une hiérarchie acceptée par le subordonné. Anne Régent-Susini, dans un travail remarquable consacré à Bossuet, montre que le précepteur du fils de Louis XIV poursuivait le rêve d'une vérité universelle qui, « intrinsèquement dotée d'autorité, n'aurait besoin que d'être énoncée, *exposée*, pour convaincre » dans un monde que l'unité religieuse avait déserté. Le Roi-Soleil, qui fut choqué dans son enfance par la perte de performativité de la langue royale lors de la Fronde, crise générale d'autorité, partagea cette ambition et voulut la donner en héritage à son fils et héritier.

Explorer la notion de souveraineté, en distinguant ce qui participe du pouvoir et de l'autorité, nécessitait de se dégager de la figure obsédante du roi. Il nous a semblé que l'étude d'un dauphin, dépourvu de pouvoir mais dont l'autorité était en construction, permettait d'y arriver. La durée du delphinat du fils de Louis XIV, en même temps que l'importance du XVII^e siècle français dans la réflexion sur la nature de la souveraineté, ont fini de nous convaincre. La biographie nous a paru la démarche la plus adaptée pour aborder la notion d'autorité, qui n'a pas de transcription juridique, mais demeure plutôt une expression culturelle et sociale du politique: l'ensemble des marqueurs sociaux qui permettent de mettre en valeur celui qui dirige.

Une telle optique nous oblige à nous placer au cœur des rouages institutionnels de la monarchie française élaborés depuis les XII^e-XIII^e siècles, moment où les premiers Capétiens réussirent à substituer le principe de l'hérédité à celui de l'élection dans la succession à l'office royal. La coutume formalisée dans trois ordonnances, promulguées à la fin du XIV^e et au début du XV^e siècle, fit de la règle de dévolution au trône la pierre angulaire d'un droit public par ailleurs très rudimentaire. Ce que les juristes du XVI^e siècle appelèrent les lois fondamentales du royaume se résumait en effet à limiter les pouvoirs du roi régnant en protégeant les droits de l'héritier au nom de l'indisponibilité de la Couronne et de la règle de primogéniture mâle. À lire l'ordonnance royale d'août 1374, ils appartenaient au même corps, le corps immortel de la monarchie, car « selon la nature ils sont considérés comme les mêmes² ». Louis XIV utilisait une expression similaire dans sa correspondance diplomatique pour annoncer la naissance de celui qu'il considérait comme « un autre moi-même³ ». Est-ce à dire que le dauphin demeurait un *rex associatus* à la manière de ce qui s'était pratiqué durant les trois premiers siècles de règne de la dynastie capétienne? Sans doute pas!

Dans une lettre du 18 avril 1712, alors que le dauphin et le duc de Bour-

1. Cité par Anne Régent-Susini, *Bossuet et la Rhétorique de l'autorité*, op. cit., p. 18.

2. François-André Isambert, Decrusy et Athanase-Jean-Léger Jourdan, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789*, Paris, Belin-Leprieur et Verdrière, 1824, 29 t. ici, t. V, p. 415-424.

3. Arsenal, Ms. 3568, fol. 134: lettre de Louis XIV à Charles II d'Angleterre, novembre 1661.

INTRODUCTION

gogne étaient morts, Louis XIV réfléchissait à la proposition anglaise de faire revenir Philippe V en France et de le réinstaller dans ses prétentions à la Couronne de France. Selon ses propres termes, le roi ne pouvait cependant pas croire d'un prince « qui a régné pendant plus de onze ans, qui aime ses sujets et qui a reçu tant de marques de leur fidélité, se résolve à les abandonner pour mener une vie privée dans l'attente incertaine d'une succession, la plus grande à la vérité qui soit en Europe mais dont l'espérance ne peut donner aucune autorité¹ ». Une « vie privée » c'est ainsi que le souverain semblait concevoir la place de ses successeurs, une sorte de « roi-dormant » pour reprendre le terme de l'historien A. Jackson. Mais la partie dormante chez l'héritier du trône ne pouvait pas être sa dignité acquise par son sang, mais bien sa capacité à régner, que Louis XIV définit non pas comme un pouvoir mais comme une autorité. Or, cette autorité, si elle s'acquerrait par la naissance, découlait surtout d'une action volontaire. Mme de Maintenon, épouse morganatique du roi depuis 1683, entretenait souvent son beau-fils de la nécessité du mérite car, lui écrivait-elle le 29 octobre 1688, « votre naissance vous attirera des révérences, mais qu'il n'y a que le mérite qui acquière l'estime, et c'est là ce que vous devez désirer² » refusant de considérer que la succession au trône puisse se résumer à la seule formule des maîtres des cérémonies prononcées lors des funérailles royales : « le roi est mort, le roi est mort, vive le roi ! »

Tout en puissance, mais jamais en acte, le dauphin demeurait d'abord, une virtualité politique. Prince dénué de pouvoirs, investi d'une autorité en partie héritée, mais aussi patiemment construite, le dauphin comprit dès son plus jeune âge tout le sens de cet enseignement de Louis XIV dans ses *Mémoires* : « La réputation fait souvent à elle seule plus que les armées les plus puissantes. Tous les conquérants ont plus avancé par leur nom que par leur épée [...] que cette estime, qui ne se forme que par une longue suite de leurs actions, peut-être un moment détruite par une seule faute que l'on commet³ ».

C'est donc moins l'histoire d'un nouveau Louis XI (1423-1483) qu'il s'agit d'esquisser ici, que celle d'un prince ordinaire capable d'incarner l'avenir et de doter le régime du capital politique le plus important : le temps.

Sans histoire personnelle dense, il eût été appauvrissant de dérouler une bio-chronologie dont les bornes, la vie et la mort, donnent au corps une place prépondérante, dissimulant le fond des choses : l'idéal social et politique porté par le prince. Même s'il ne s'agit pas d'ignorer le droit public dans notre enquête sur le fils de Louis XIV, nous pensons qu'il n'est plus tout à fait au cœur dans une monarchie traumatisée par deux régicides, confrontée à une crise générale d'autorité depuis la fracture religieuse et qui cherche à retrouver non pas un pouvoir

1. A.A.E. *Correspondance diplomatique*, Espagne, vol. 213 fol. 102 : lettre de Louis XIV au marquis de Bonnac, 18 avril 1712.

2. Lettre de Mme de Maintenon à Monseigneur, Fontainebleau 28 octobre 1688, dans *Correspondance générale*, édition de Théophile Lavallée, Paris, Charpentier, 1865, 4 vol., ici t. III, p. 128.

3. Louis XIV, *Mémoires pour l'instruction du dauphin*, édition de Pierre Goubert, Paris, Imprimerie nationale, 1992, p. 214.

INTRODUCTION

absolu, mais une autorité absolue sur les esprits des sujets. Cette religion de la gloire, dont parle Ran Halevi, fonctionne sur un autre registre, non seulement sur celui de la légalité instituée par le droit mais aussi sur la légitimité fondée sur l'émotion¹. Nous voulons donc nous dégager d'une historiographie contemporaine qui pense la monarchie française principalement comme une montée en puissance des forces administratives et sécularisatrices, pour privilégier sa dimension psychologique, religieuse et sacramentelle, afin de mieux comprendre cette idée mère des années 1660-1680 : l'autorité².

1. Ran Halevi, « Louis XIV : la religion de la gloire », *Le Débat*, n°150, mai-août 2008, p. 175-192.

2. William F. Church, « The Decline of French Jurists as Political Theorists », *French Historical Studies*, vol. V, n°1, 1967, p. 1-40.

PREMIÈRE PARTIE

Fabriquer une autorité

Le Trosne royal de la France est une gravure d'almanach publiée en 1662, quelques mois seulement après la naissance de l'héritier du trône. Elle se proposait d'expliquer le statut du dauphin dans une monarchie qui s'en était passée pendant dix-huit ans.

Ce n'était pas un hasard si les propagandistes royaux choisirent ces grandes gravures de presque un mètre sur cinquante centimètres comme support de leur programme de communication. Contrairement aux grands décors peints des châteaux royaux, ces images immédiatement accessibles de l'autorité souveraine s'adressaient à un public bourgeois et à la frange la plus favorisée culturellement et économiquement des paysans. Depuis longtemps, les graveurs poursuivaient trois objectifs : la justification d'une politique, l'explication du système d'État et l'exaltation du sentiment d'appartenance à la « nation France » grâce au culte royal¹. C'est surtout des deux dernières fonctions que relève cette gravure de 1662.

Elle est divisée en deux registres horizontaux qui occupent chacun une moitié de la gravure. Cette division est soulignée par le décor architectural feint. En bas, de larges piliers font figure de soubassement aux quatre colonnes ioniques qui structurent la partie haute.

Le registre inférieur, occupé pour une bonne partie par le calendrier, retrace l'histoire de la naissance du prince. Le roi et la reine, de part et d'autre du berceau delphinal, présentent l'héritier aux princes du sang. La tête découverte, révérencieusement inclinée, ces derniers le reconnaissent comme leur futur maître en même temps qu'ils entérinent leur éloignement d'un degré supplémentaire de la succession royale. Dans les médaillons attachés aux piliers, les principaux événements liés à cette naissance sont représentés. Ceux du bas évoquent les cours souveraines venues féliciter le roi, tandis que ceux du dessus font allusion à la libération des prisonniers ainsi que les fêtes organisées dans les villes du royaume.

Le registre supérieur de la gravure relate ces événements sur un mode allégorique. Le récit relève moins de l'histoire que de ce que Jean-Marie Apostolides a appelé la « mythistoire » : il s'agit d'un discours visant à expliquer et à légitimer l'action royale en mêlant les faits historiques à des figures mythologiques. Le dauphin n'est plus allongé dans son berceau, mais dans les bras de la France vêtue d'un manteau fleurdelisé et arborant la couronne et

1. Hélène Duccini, « Un aspect de la propagande royale sous les Bourbons : image et polémique », dans *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne, actes de la table ronde organisée par le Centre national de la recherche scientifique et l'École Française de Rome, le 15-17 octobre 1984*, Rome, EFR, 1985, p. 211-229. Voir aussi son ouvrage *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.

FABRIQUER UNE AUTORITÉ

le sceptre. Son identité est explicitée par la présence de deux dauphins tenus par des amours. En lieu et place des princes du sang, les Vertus royales se pressent autour de l'enfant tandis que la famille royale n'apparaît plus au vrai, mais représentée dans des tableaux. Il semble que ce ne soit plus leur corps historique qui importe, mais bien leur dignité. Au centre on voit représentée la reine mère, à gauche le roi et à droite, la reine Marie-Thérèse. Sur les piédestaux, on reconnaît Monsieur et sa femme, Henriette d'Angleterre. La scène est surmontée par une couronne sur laquelle est posée une colombe tenant dans son bec un rameau d'olivier, symbole de la paix retrouvée depuis le traité des Pyrénées¹.

Participant à l'office royal, le dauphin possède une double nature : il est à la fois le fils de Louis XIV et en même temps le fils de la France ou, comme l'écrivit bien plus tard l'abbé Proyart au sujet du fils de Louis XV, l'« enfant de l'État ». Cette manière d'attacher à la famille royale une symbolique d'État répondait parfaitement au projet louis-quatorzien : l'incarnation de l'intérêt général. Pour rester au cœur du jeu politique et s'attacher la confiance ainsi que la fidélité de ses sujets, le roi entendait présenter son action non pas comme la politique d'un clan, mais comme la défense des intérêts supérieurs de l'État. La fabrication de l'autorité du dauphin durant deux décennies (1660-1680) visait à expliciter ce projet au prince, mais aussi, par effet de miroir, à l'élite du royaume.

1. Jean-Marie Apostolides, *Le Roi machine. Spectacle et politique au temps de Louis XIV*, op. cit., p. 66-73.

La discipline des mots

« C'est un art divin quand on a à commander de savoir se faire obéir volontairement¹. »

Depuis 1589, aucun des souverains de la dynastie des Bourbons n'avait pu accéder à la dignité souveraine dans une atmosphère de consensus et d'apaisement : Henri IV dut reconquérir son royaume par les armes, Louis XIII s'émancipa en laissant assassiner Concini (1617) et Louis XIV dut subir l'opposition d'une partie de sa noblesse et des cours souveraines.

Entre 1661 et 1680, période pendant laquelle le dauphin fut éduqué, Louis XIV eut à cœur de former un prince capable de réunir les suffrages de l'élite en même temps que de relever les défis liés à une succession anticipée. En cela, la publicité donnée à l'éducation du prince s'inscrivait dans les stratégies de la gloire de Louis XIV. Comme le note Bossuet dans l'une des maximes tirées des meilleurs auteurs classiques qu'il faisait apprendre au dauphin, l'enjeu principal de la souveraineté réside plus dans l'obéissance volontaire des sujets aux décisions royales que dans l'obéissance par la contrainte. Le fils de Louis XIV qui depuis son plus jeune âge avait témoigné son désir d'incarner les valeurs plébiscitées par la société chrétienne participait à la construction de ce rapport de confiance, toujours fragile.

SOUS L'EMPIRE DES FEMMES

D'une gouvernante à l'autre

À l'approche du terme de la reine, le 13 octobre 1661, Julie d'Angennes, épouse de Charles de Sainte-Maure depuis 1645, fut nommée par « pouvoir » au poste de gouvernante de l'enfant à naître, « soit masle ou femelle² ». Son statut n'était donc pas celui d'un officier propriétaire de sa charge, mais seulement celui d'une femme

1. BnF, Ms. fr. 12838, fol. 59 : Xénophon : *Huitièmes sentences pour Monseigneur le dauphin* choisies par M. L'évesque de Condom en 1672.

2. A.n., O¹ 10, fol. 225.